

21.08.2019 – 09:10 Uhr

Fin de la consultation sur la coopération internationale 2021-2024 / Caritas exige que la Suisse lutte efficacement contre la pauvreté

Luzern (ots) -

sur le Message sur la coopération internationale 2021-2024, qui prend fin vendredi 23 août, Caritas Suisse souligne le fait que la lutte contre la pauvreté et les inégalités doit être au centre des préoccupations de la Suisse, par solidarité et dans son propre intérêt. Pour que la coopération internationale atteigne ses objectifs, des moyens financiers nettement plus importants que ceux proposés par le Conseil fédéral sont nécessaires.

Alors que 750 millions de personnes sont toujours en situation d'extrême pauvreté dans le monde, il faut se réjouir que la Suisse débatte de sa coopération au développement. Le Conseil fédéral entend promouvoir une croissance économique durable et créer des emplois dans les pays pauvres. Comme Caritas l'écrit dans sa réponse à la consultation, l'accent doit être mis sur des emplois dignes garantissant le minimum vital afin que la pauvreté puisse être combattue à large échelle.

Caritas se réjouit du débat nuancé sur le thème de la migration dans le rapport explicatif. Elle se félicite que le Conseil fédéral renonce à une conditionnalité motivée par des considérations de politique intérieure s'agissant des liens entre les intérêts de la coopération internationale (CI) et ceux de la politique migratoire. Les fonds de développement ne doivent être ni liés aux conditions de retour, ni proposés en échange de contrôles répressifs aux frontières ou d'autres mesures visant à prévenir les migrations.

La crise climatique requiert des moyens supplémentaires

La Suisse s'est à raison fixé pour objectif d'offrir une protection contre les effets négatifs du changement climatique aux plus pauvres de la planète également. La population concernée a besoin d'aide pour s'adapter aux changements et faire face aux menaces telles que les sécheresses ou les inondations. Les pays industrialisés se sont engagés, en vertu du droit international, à fournir les fonds nécessaires pour le climat en plus des fonds destinés à la coopération au développement. Du point de vue de Caritas, il n'est pas admissible que la Suisse - malgré sa grande responsabilité dans le réchauffement - entende encore y renoncer.

Moyens financiers : une augmentation nécessaire, et possible

Des ressources financières nettement plus importantes sont nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux du Message sur la coopération internationale et maintenir la position de la Suisse dans le monde. Notre pays est invité à contribuer de manière appropriée aux besoins croissants d'aide humanitaire sur la planète. Et il ne peut pas se contenter d'utiliser l'aide au développement pour trouver les fonds supplémentaires pour la protection du climat et l'adaptation à ce dernier. Caritas estime que les fonds destinés à la coopération au développement dans les pays pauvres devront être doublés pour atteindre 6,5 milliards de francs. Cela équivaut dans l'ensemble à 1 % du produit national brut.

La Confédération se porte extrêmement bien sur le plan financier. Depuis 2017 seulement, ses excédents se sont élevés à 7,7 milliards de francs. Selon les dernières prévisions, 2,8 milliards supplémentaires viendront s'y ajouter cette année. Caritas propose que la Suisse, au lieu de réduire sa dette à un niveau extrêmement bas, augmente ses investissements pour un monde pacifique où nos enfants auront envie de grandir.

Vous trouverez la prise de position de Caritas Suisse sur le Message du Conseil fédéral ici : www.caritas.ch/eza. Vous trouverez également sur le site la nouvelle publication de Caritas portant le titre «Faut-il aider le monde entier ? Réponses aux questions pressantes sur la coopération au développement».

Contact:

À l'attention des rédactions :

Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande, répond volontiers à vos demandes d'explications et d'informations, courriel fboule@caritas.ch, tél. 041 419 23 36.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100831266> abgerufen werden.